

Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Énergie de l'Île-de-France

AGRICULTURE

SRCAE



 **îledeFrance**

7. AGRICULTURE

CARACTERISTIQUES FRANCILIENNES¹⁹⁵

L'Île-de-France compte 5 025 exploitations agricoles, ce qui représente 1% du total national. Elles couvrent 569 000 hectares de superficie agricole, cultivée ou utilisée, soit environ 48% de la superficie régionale. La superficie agricole a diminué de 2% en Ile-de-France entre 2000 et 2010, moins rapidement que la moyenne nationale (-3%).

Le nombre d'exploitations a baissé significativement (-23% entre 2000 et 2010), tandis que la superficie agricole utilisée moyenne augmentait sur la même période de (+27%). En dix ans, il a été observé la disparition de 2 exploitations maraîchères sur 3 et de 2 exploitations d'horticulture ornementale et d'aviciculture sur 5. Les exploitations réalisant de grandes cultures sont moins impactées par cette baisse, seulement 1 exploitation sur 7 ayant disparu. Les « grandes » exploitations au sens économique du terme, c'est-à-dire celles dont le potentiel de production dépasse 100 000 € par an, sont de plus en plus nombreuses. Elles représentent 58% des exploitations en 2010 contre 46% en 2000. Aujourd'hui, les 10% d'exploitations les plus grandes contribuent à hauteur de 36% au potentiel de production standard de la région. Parmi ces 10%, plus de la moitié sont spécialisées en grandes cultures et le quart en horticulture.

Les exploitations de grandes cultures, et en particulier les exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux dominent très largement le paysage agricole francilien : les céréales et les oléoprotéagineux représentent 82% de la surface agricole francilienne utilisée, et, pour près de 3 000 exploitations, il s'agit de l'activité dominante. Puis, par ordre d'importance du nombre d'exploitations viennent l'élevage et la polyculture-élevage d'herbivores, l'horticulture, les légumes et champignons, les fruits et autres cultures permanentes et, enfin, les élevages granivores.

Par ailleurs, les exploitations qui commercialisent en circuits courts représentent 15% des exploitations en 2010 contre 19% en 2000. Au sein de ces exploitations, les exploitations dominantes sont pour 36% des grandes cultures, 28% de l'élevage ou une combinaison de grandes cultures et d'élevage et 14% du maraîchage et de l'arboriculture. La vente directe au consommateur est pour moitié réalisée à la ferme et, pour un quart, sur les marchés. Les points de vente collectifs ou l'approvisionnement en paniers (type AMAP¹⁹⁶) représentent 5% de la vente directe et restent encore marginaux à l'échelle du territoire francilien, faute d'offre de produits.

Enfin, la diversification des activités des exploitations agricoles a connu une progression ces dernières années, puisqu'elle concerne 13% des exploitations totales en 2010, contre 8% en 2000. Elle concerne le développement de l'agrotourisme (gîtes, tables d'hôtes), des projets pédagogiques, la transformation de produits agricoles, les travaux à façon... Parmi ces exploitations faisant l'objet d'une diversification d'activités, seules 3% produisent des énergies renouvelables.

CONTRIBUTION DU SECTEUR AUX CONSOMMATIONS ENERGETIQUES ET AUX EMISSIONS DE GES ET DE POLLUANTS

Consommations énergétiques et émissions de GES

Les consommations énergétiques finales du secteur agricole représentent 794 GWh/an en 2005, soit 0,35% des consommations du territoire¹⁹⁷. Il s'agit du secteur ayant la plus faible consommation au niveau régional. Ces consommations énergétiques sont en très grande majorité liées à l'usage des engins agricoles, principalement pour le travail du sol. Ainsi, il s'agit essentiellement de produits pétroliers.

¹⁹⁵ Agreste – recensement agricole 2010.

¹⁹⁶ Association pour le maintien d'une agriculture paysanne

¹⁹⁷ Source : SOeS.

Néanmoins, en termes d'émissions de gaz à effet de serre, le secteur agricole représente 3390 kteqCO₂/an¹⁹⁸, soit près de 7% des émissions du territoire francilien (le CO₂ capté par les végétaux cultivés n'est pas déduit puisqu'il finit le plus souvent par être libéré lors de la consommation ou de l'utilisation de ces végétaux). Cette différence de proportion entre les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre s'explique par les émissions importantes de GES « non-énergétiques » du secteur agricole¹⁹⁹ (94 % des émissions de GES de ce secteur). Cette spécificité, propre à ce secteur, est liée à plusieurs mécanismes d'émissions de GES :

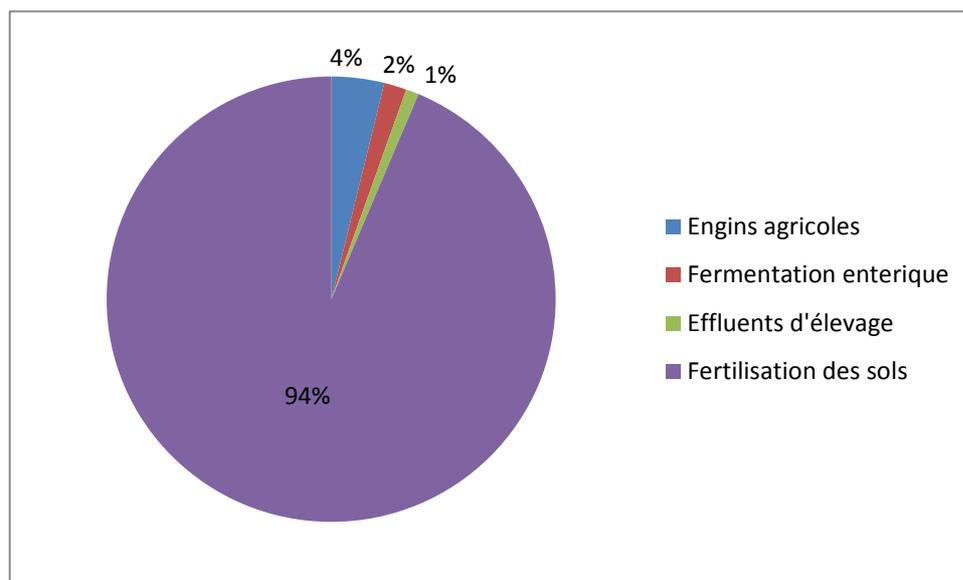
- Les **émissions de méthane (CH₄)** liées à la conduite des élevages, et générées par deux processus :
 - La fermentation entérique (digestion) des bovins
 - Les modes de gestions des effluents d'élevage. Ces choix de mode de gestion (litière, lisier...) ont une conséquence importante sur les émissions de gaz à effet de serre, en particulier la gestion par litière accumulée est particulièrement méthanogène.
- Les **émissions de protoxyde d'azote (N₂O)** liées à la lixiviation et la volatilisation des molécules d'azote lors de la fertilisation des sols.

Compte-tenu des caractéristiques de l'agriculture francilienne, les émissions de gaz à effet de serre sont majoritairement issues de la fertilisation des sols, qui représente près de 94% des émissions de GES du secteur.

La question du stockage de carbone dans les sols est complexe et est développée dans un rapport de l'INRA datant de 2002²⁰⁰. Il en résulte globalement que, pour les cultures annuelles, le CO₂ absorbé par la photosynthèse au cours de l'année compense les émissions de l'année précédente liées à la valorisation du produit de cette culture. Il n'existe quasiment pas de stockage définitif du carbone dans le sol car toute matière organique est à terme minéralisée et le carbone ainsi déstocké (entre 20 et 50 ans selon le milieu). Aussi, seuls les changements d'usage des terres (nouvelles plantations d'arbres ou conversion de terres labourées en prairies permanentes) permettent de stocker réellement du carbone dans le sol.

Figure 77 - Répartition des émissions de GES du secteur agricole selon la source (en kteqCO₂)

Source : AIRPARIF – SOeS – données consolidées



¹⁹⁸ Chiffre calculé à partir des émissions de GES dues à la consommation énergétique de ce secteur en 2005 (source : SOeS et facteurs d'émission : ADEME) et des émissions de GES non énergétiques (source : AIRPARIF).

¹⁹⁹ Source : AIRPARIF : les émissions de GES non énergétiques du secteur agricole étaient évaluées à 3 203kteqCO₂ en 2005.

²⁰⁰

http://www.inra.fr/la_sciences_et_vous/dossiers_scientifiques/changement_climatique/en_savoir_plus/ouvrages/stockage_carbone_sols_agricoles_france

Emissions de polluants atmosphériques

Tableau 40 - Inventaire des émissions de polluants atmosphériques du secteur agricole
Source AIRPARIF Inventaire année 2005 – version 2008

Agriculture	SO ₂	NO _x	COVNM	PM ₁₀
en ktonnes	0.5	4.5	1.5	2.5
% des émissions franciliennes	2%	4%	1%	14%

Les activités agricoles contribuent à hauteur de 4% des émissions de NO_x franciliennes réparties entre les émissions de cultures (essentiellement celles nécessitant des engrais) et celles des engins agricoles. Les activités du secteur contribuent également à hauteur de 14% des émissions de PM₁₀ (11% liées aux opérations de labour, semis, moissons et 3% à la combustion des moteurs dans les engins agricoles). Les activités représentent enfin respectivement 1% et 2% des émissions franciliennes de COVNM et de SO₂.

|| OBJECTIFS AUX HORIZONS 2020 ET 2050

Consommations énergétiques et émissions de GES

Les objectifs fixés dans le SRCAE pour le secteur agricole visent à une réduction de 10% des consommations énergétiques (conforme au Plan de Performance Energétique national pour l'agriculture) et des émissions de GES sur le secteur à l'horizon 2020 et de 38% à l'horizon 2050. Une étude récente de l'ADEME et du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt fournit des pistes pour atteindre le facteur 4 à l'horizon 2050²⁰¹.

Ces objectifs quantitatifs s'englobent plus largement dans la volonté de **favoriser une agriculture durable sur le territoire francilien** et ont également servi de cadre de réflexion à l'élaboration des orientations stratégiques permettant de tendre vers cette ambition. **Le plan régional d'agriculture durable (PRAD)²⁰² d'Ile-de-France, réalisé par la DRIAAF Ile-de-France, permet d'appuyer et de préciser ces orientations.** Les modifications des systèmes agricoles devront pouvoir s'appuyer sur les innovations de la recherche agronomique.

Qualité de l'air

La maîtrise des consommations énergétiques des différents postes des exploitations agricoles et la recherche d'une optimisation des intrants en matière de fertilisation convergent globalement avec le respect de certaines contraintes réglementaires environnementales, agro-environnementales et de la qualité de l'air.

Les orientations détaillées ci-après sont cohérentes avec les recommandations n°6, n°7, n°15 et n°16 du PRQA ainsi que la mesure d'accompagnement n°3 du projet de PPA.

Le développement d'une agriculture de proximité concourt à la réduction des transports et limite ainsi la consommation d'énergie et les émissions de polluants atmosphériques associées.

²⁰¹ Etude réalisée en septembre 2012 sur le secteur agricole dénommée « Agriculture et facteur 4 »

²⁰² Pour relever le défi d'une agriculture compétitive, respectueuse de l'environnement et intégrée dans le développement durable des territoires, les Plans Régionaux de l'Agriculture Durable, institués par la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche maritime (loi n°2010-874 du 27 juillet 2010), permettent de disposer au niveau régional d'une réflexion sur une vision de l'agriculture durable, conciliant efficacité économique et performance écologique, partagée par l'ensemble des acteurs concernés (source : ministère de l'agriculture). Un des groupes de travail pour l'élaboration du PRAD en Ile-de-France s'intitule "Quels systèmes de production agricole pour garantir l'efficacité économique en intégrant performance écologique et énergétique ?".

Les exploitations agricoles qui réduisent leurs impacts sur l'environnement sont amenées à maîtriser leurs émissions de polluants atmosphériques (baisse des particules principalement dues aux labours et travaux des sols, des oxydes d'azote et des composés azotés générés pour l'essentiel par les engins agricoles et l'utilisation d'engrais, etc.).

En outre, si les produits phytosanitaires sont essentiellement identifiés comme potentiellement responsables de pollutions des eaux, ils participent également à la pollution atmosphérique. Il faut toutefois noter que l'agriculture n'est pas la seule activité à l'origine de ce type de polluant. En effet, ils sont présents en milieu urbain comme en milieu rural.

Le PRQA précise aussi que les connaissances disponibles pour apprécier les impacts de la pollution de l'air sur la qualité des sols, des végétaux et de la biodiversité peuvent être améliorées. Il recommande d'identifier un territoire représentatif à proximité de sources importantes d'émissions afin de surveiller les transferts et migrations des polluants atmosphériques dans la chaîne alimentaire

S'inscrivant dans les actions du Plan Régional Santé Environnement 2, le SPI Vallée de Seine a lancé, début 2011, une étude de zone ayant pour objet de vérifier la compatibilité de l'état de l'environnement (eau, air, sol, sous-sol) avec les usages (notamment agricoles), sur un territoire compris entre Mantes-la-Jolie et les Mureaux. La zone choisie comporte 26 communes sur une surface d'environ 190 km², une forte densité de population et 90 installations classées soumises à autorisation. Cette étude analysera notamment les transferts des polluants dans la chaîne alimentaire.

Enfin, des mesures incitatives pour former et informer les agriculteurs sur la pollution atmosphérique sont prévues par le projet de PPA. Elles consistent, d'une part, à impliquer les chambres d'agriculture pour transmettre l'information aux agriculteurs et, d'autre part, à inciter à l'acquisition de matériels performants ou aux installations limitant les émissions de polluants atmosphériques.

Adaptation au changement climatique

Les évolutions du climat durant les prochaines décennies vont avoir des conséquences sur les cultures pratiquées en Île-de-France. Le projet de recherche CLIMATOR²⁰³ a mis en exergue quels pourraient être les effets de ces changements climatiques sur l'agriculture (monocultures et rotations de blé, tournesol, maïs, sorgho, colza). Ainsi, les conséquences pour l'agriculture francilienne aboutiraient vraisemblablement à :

- la modification des calendriers culturaux ;
- une baisse de la pluviométrie et une augmentation de l'évapotranspiration des plantes ;
- des besoins en irrigation à la hausse ;
- une évolution à la baisse du stockage du carbone dans les sols ;
- une pression phytosanitaire sur les cultures conditionnées aux variations de l'humidité et de température ;
- la variation des rendements.

Il n'y a pas de réponse univoque face au changement climatique et les impacts diffèrent suivant les parties du territoire concernées. L'adaptation du secteur agricole au fil du siècle reposera sur un ensemble de techniques culturelles économes en ressource et sur le choix de cultures s'adaptant à l'évolution des paramètres climatiques. Les possibilités suivantes peuvent être citées : utilisation de variétés plus résistantes au changement climatique, rotation plus diversifiée des cultures, conciliation de la résilience et du rendement des terres, emploi de systèmes d'irrigation moins consommateurs d'eau (goutte à goutte, même si ce système est encore balbutiant en grandes cultures), recours à des systèmes de collecte des eaux pluviales, etc.

²⁰³ CLIMATOR vise à fournir des méthodes et des résultats sur l'impact du changement climatique sur des systèmes cultivés variés, à l'échelle de la parcelle, et dans des climats contrastés français. CLIMATOR concerne des systèmes annuels (monocultures et rotations de blé, tournesol, maïs, sorgho, colza principalement) à divers niveaux d'intrants (sec et irrigué, conventionnel et biologique) et des systèmes pérennes (prairies, forêt, banane, canne à sucre et vigne). L'objectif est de traduire les hypothèses climatiques en impacts chiffrés pour distinguer les effets positifs, négatifs ou non significatifs qu'induisent ces hypothèses sur l'agriculture et la forêt françaises, dans leur dimension uniquement biotechnique. Ce travail a été réalisé par l'Agence Nationale pour la Recherche et s'est achevé en 2010 (source : Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique).

L'amélioration des connaissances sur cette thématique mérite en tout état de cause une poursuite des études existantes et en cours de réalisation (voir orientation ACC 1.5 : « Assurer la résilience des écosystèmes face aux effets du changement climatique »).

Les pratiques culturales impactent également les capacités d'absorption des eaux pluviales par les sols agricoles. Ainsi, certaines pratiques favorisent le ruissellement des eaux contribuant à l'augmentation du risque d'inondation. Des programmes agro-environnementaux destinés à favoriser des pratiques agricoles limitant les risques de ruissellement ont d'ailleurs été soutenus par le Conseil régional.

ORIENTATIONS

N°	OBJECTIF	N°	ORIENTATIONS
AGRI 1	Favoriser le développement d'une agriculture durable	AGRI 1.1	Maîtriser les effets des modes de production agricole sur l'énergie, le climat et l'air
		AGRI 1.2	Développer la valorisation des ressources agricoles locales non alimentaires sous forme de produits énergétiques ou de matériaux d'isolation pour le bâtiment
		AGRI 1.3	Développer des filières agricoles et alimentaires de proximité

OBJECTIF AGRI 1 FAVORISER LE DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DURABLE

Les orientations et objectifs à atteindre pour le secteur agricole sont définis suivant trois niveaux :

Une réduction des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre du secteur

Compte tenu des caractéristiques de l'agriculture francilienne, ces objectifs passent par des efforts majeurs sur la réduction des intrants dans les exploitations, et en particulier les carburants et les fertilisants minéraux. Un objectif de réduction de 10% de la consommation de ces intrants à 2020 permet, dans le cadre de l'exercice de scénarisation du SRCAE, d'assurer une atténuation suffisante des émissions de GES pour respecter les objectifs globaux fixés en région.

Outre les économies générées sur les comptes d'exploitation, la réduction de l'usage de fertilisants entre en synergie avec des politiques environnementales plus larges, comme le respect de la Directive Nitrates²⁰⁴.

Cette réduction des intrants au sein des exploitations peut s'opérer grâce à de nombreux leviers :

- Depuis les techniques de maîtrise de la fertilisation (équilibre azoté, usage de protéagineux, utilisation d'engins optimisant l'opération de distribution ou d'épandage des engrais, ...) jusqu'aux changements de système (système de production intégrés et biologique notamment).
- L'entretien régulier des engins agricoles (tracteurs, automoteurs,...), de nombreux leviers pouvant être activés pour maîtriser leurs consommations.

La diffusion et la promotion de ces techniques doivent ainsi permettre d'appuyer une réduction globale des émissions.

La meilleure valorisation des ressources agricoles sous forme de produits énergétiques ou d'éco-matériaux.

Le secteur agricole est également un secteur stratégique pour appuyer le développement des éco-matériaux et des énergies renouvelables sur le territoire. De nombreuses ressources peuvent être valorisées, et en particulier :

²⁰⁴ La Directive «Nitrates» est une directive européenne de 1991 visant à limiter les nitrates d'origine agricole dans les eaux souterraines et superficielles.

- **La paille.** Il s'agit d'une ressource très importante pour les exploitations agricoles, afin d'assurer la régénération organique des sols (très importante dans un contexte d'érosion de certains sols) et pour la conduite des élevages. Néanmoins, hors événements climatiques exceptionnels (solidarité sécheresse,...), une fraction résiduelle peut être valorisée pour d'autres usages. En particulier, elle peut être valorisée pour la fabrication de matériaux isolants, mais aussi comme combustible (ex : chaufferie « paille » de Villeparisis –77).
- **Les effluents d'élevage et les déchets agricoles,** qui représentent des ressources importantes pour la méthanisation. Ils peuvent être valorisés dans le cadre d'une méthanisation à l'échelle d'une ou plusieurs exploitations agricoles, ou dans le cadre d'une co-digestion au sein d'une installation de méthanisation « territoriale ». Au-delà des volumes que le secteur agricole peut générer, c'est aussi la qualité du substrat apporté qui doit être mise en avant, en positionnant le secteur agricole comme un secteur d'intérêt pour un développement de la méthanisation à l'échelle régionale.
- Par ailleurs, et de manière certainement plus marginale, **la diversification des cultures** peut permettre d'affecter certains sols à la production de cultures énergétiques (colza, miscanthus, sorgho, taillis à courte ou très courte révolution (TCR et TPCR), ...) pour des usages de chaleur (combustion), de production d'agro-matériaux (comme le chanvre) ou de transformation en agro-carburants. Ces développements doivent néanmoins être appréciés au vu des bilans énergétiques globaux des choix effectués ainsi que de la concurrence potentielle avec la production alimentaire.
- Enfin, les exploitants agricoles étant pour certains, également des propriétaires forestiers, il s'agit d'acteurs de premier ordre à mobiliser dans le cadre d'une stratégie de meilleure mobilisation de la **ressource bois d'œuvre et bois-énergie** sur le territoire francilien.

Des modifications plus globales du système agricole régional et de sa finalité

Plus largement, il s'agit de renforcer les **alternatives durables** pour le secteur agricole, et notamment le développement d'une plus grande proximité entre les productions agricoles du territoire et les consommations régionales.

Premier bassin de vie national, les besoins en alimentation de la région Ile-de-France sont colossaux. Bien que l'ensemble des productions agricoles régionales ne puisse suffire à y répondre, un renforcement de la proximité entre espaces ruraux et espaces urbains est souhaitable à l'échelle régionale. C'est notamment l'objectif du PRAD et du programme régional de l'alimentation, qui sont repris dans le SRCAE. Cette plus grande proximité doit être appuyée par la structuration et l'émergence de circuits de commercialisation / distribution raccourcis ou agriculture de proximité, mettant directement en relation les producteurs et les consommateurs, ou réduisant le nombre d'intermédiaires. Au-delà des enjeux d'une meilleure complémentarité entre les espaces régionaux, ces nouveaux circuits doivent permettre d'améliorer le bilan environnemental de la région, et notamment la réduction des consommations de transports. Néanmoins, ces circuits raccourcis devront être conçus afin d'assurer une réelle plus-value pour l'agriculteur, améliorer la performance des transports, et éviter une multiplication trop importante des déplacements « diffus » qui en dégraderaient les performances environnementales.

ORIENTATION AGRI 1.1

MAITRISER LES EFFETS DES MODES DE PRODUCTION AGRICOLE SUR L'ÉNERGIE, LE CLIMAT ET L'AIR

La maîtrise des effets des modes de production agricole répond tout autant à un enjeu environnemental qu'à un enjeu économique pour les agriculteurs. De nombreuses expériences existent au niveau national comme au niveau régional, et il s'agit aujourd'hui de les diffuser et de les généraliser le plus largement possible auprès des exploitants franciliens. Ces expériences renseignent sur les marges de manœuvre concrètes sur lesquelles peuvent s'engager les exploitations agricoles.

De manière générale, les initiatives suivantes doivent être encouragées au sein des exploitations agricoles :

- La réduction des apports en azote des cultures et l'optimisation de la fertilisation (recours aux cultures pièges à nitrates, choix des bonnes périodes d'épandage, mise en place de nouvelles rotations culturales,...)
- L'amélioration de la performance énergétique des exploitations, basée sur la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique évaluant les gisements d'économies potentiels (isolation des bâtiments, choix et réglages des engins, etc.). Cette mesure est en particulier soutenue par le plan de performance énergétique (PPE) du ministère de l'agriculture. La loi Grenelle 1 fixe à 30% d'ici 2020 la part d'exploitations agricoles à faible dépendance énergétique.
- L'installation d'équipements pour augmenter la part des énergies renouvelables (géothermie, chaudières biomasses, solaire photovoltaïque et thermique, etc.). Il est à noter que l'orientation AGRI 1.2 s'intéresse à la valorisation de la production agricole sous forme de produits énergétiques.
- Le développement d'une agriculture de proximité qui favorise une production alimentaire diversifiée pour satisfaire la demande locale sur le territoire francilien
- Le recours à des cultures plus résistantes au changement climatique

Bien que les élevages soient en nombre limité en Ile-de-France, les émissions liées aux cheptels méritent d'être traitées. La gestion actuelle de l'alimentation, de la digestion et des déjections recèle des marges de progrès significatives en termes de réduction des impacts sur l'environnement.

Une meilleure performance énergétique des engins agricoles doit également être recherchée. Néanmoins, compte-tenu de la taille importante des exploitations, le potentiel offert par ce levier est moindre par rapport aux autres leviers listés précédemment.

Pour limiter l'impact des activités agricoles via les intrants azotés, une réflexion pourra être amorcée sur la baisse de leur utilisation.

La complexité des réponses aux enjeux amène donc à devoir capitaliser les retours d'expériences les plus efficaces et les plus adaptés au contexte francilien. Un levier primordial pour le secteur réside ainsi dans le renforcement du conseil et de l'accompagnement. En tout état de cause, l'atteinte des objectifs pour le secteur ne pourra se faire qu'avec la participation active du monde agricole et de ses acteurs.

Comme indiqué dans la recommandation 15 du PRQA, la limitation du recours aux produits phytosanitaires et le respect des bonnes pratiques d'utilisation est à recommander (cette recommandation, qui concerne non seulement les activités agricoles mais aussi l'entretien des espaces et jardins (publics et privés), est en synergie avec les politiques agro-environnementales de réduction des phytosanitaires).

Recommandations pour l'organisation régionale

- **Acteurs clés :** *Chambres d'Agriculture, DRIAFA, Conseil régional, établissements d'enseignement agricole*

Face à ces évolutions, les professionnels (exploitants, salariés, fournisseurs et conseillers techniques) doivent être sensibilisés et accompagnés au travers de formations. La Chambre d'Agriculture Interdépartementale de l'Île-de-France et la Chambre d'Agriculture de la Seine-et-Marne ont toutes deux des places privilégiées pour

diffuser des conseils adaptés auprès des agriculteurs. Ces structures peuvent notamment aider les professionnels dans la recherche de l'optimum économique et environnemental de leurs exploitations.

Les établissements d'enseignement agricole, en formations initiale et continue, pourront également mettre en place des programmes adaptés à ces enjeux. La formation même des formateurs constituera à ce titre un préalable nécessaire.

Le PRAD, qui doit être compatible avec le SRCAE vise un double objectif : la détermination des enjeux régionaux de l'agriculture francilienne et la mise en perspective de la politique de l'Etat en matière agricole et agroalimentaire à un horizon de sept ans. Il comportera des mesures d'accompagnement des professionnels volontaires dans des démarches éco-responsables et des projets vertueux en termes d'énergie et de qualité de l'air.

De surcroît, les différents acteurs régionaux stimuleront l'innovation grâce au soutien qu'ils apporteront aux actions de développement, de recherche et d'expérimentation.

Au niveau régional, les acteurs institutionnels soutiennent déjà les agriculteurs via plusieurs dispositifs qui seront renforcés et mieux diffusés :

- **Des appels à projets**, suivis par la DRIAAF, pour des équipements favorisant les économies d'énergie et la réalisation de diagnostics énergétiques qui découlent du plan de performance énergétique (PPE) lancé par le ministère de l'agriculture pour la période 2009-2013.
- **Des aides à hauteur de 80% pour la réalisation de diagnostics environnementaux** d'après la méthode DAEG (diagnostic agro-environnemental global). Elles sont proposées par le Conseil régional et donnent accès aux aides régionales. Par ailleurs, un soutien aux diagnostics de développement durable est apporté par le CERVIA et des aides sont proposées des Parcs Naturels Régionaux.
- **L'éco-conditionnalité des aides des dispositifs PREVAIR et PRIMHEUR**, et le soutien de ces aides pour l'amélioration énergétique des bâtiments agricoles.
- **Des subventions visant à inciter aux économies d'énergie dans les serres** grâce au plan végétal pour l'environnement (PVE). Les demandes sont instruites par les DDT et la coordination est assurée par la DRIAAF. Le PVE est un dispositif activé dans le cadre du document régional de développement rural (DRDR), déclinaison du programme de développement rural hexagonal (PDRH) cofinancé par l'Union européenne au travers du Fonds européen agricole pour le développement rural.
- **Une politique régionale soutenant les filières dites spécialisées** (maraîchage, horticulture, pépinières et arboriculture), développée par le conseil régional via ses dispositifs PREVAIR et PRIMHEUR.
- Le **financement de projets agricoles durables**, notamment par le biais d'appel à projets. Par exemple, le dispositif PRAIRIE de la Région Île-de-France, appel à projets agri-environnementaux territoriaux, vise à répondre à des problèmes locaux de qualité de l'environnement, qui peuvent concerner la qualité des sols (et donc le stockage de carbone organique).
- Un **plan régional de développement de l'agriculture biologique** a été mis en place par l'Etat et le Conseil régional sur la période 2009-2013. Il s'adresse aux exploitations biologiques ou en conversion ou à celles qui ont le projet de passer en agriculture biologique. Ce plan bio propose un accompagnement technique et financier aux agriculteurs concernés.

ORIENTATION AGRI 1.2

DEVELOPPER LA VALORISATION DES RESSOURCES AGRICOLES LOCALES NON ALIMENTAIRES SOUS FORME DE PRODUITS ENERGETIQUES OU DE MATERIAUX D'ISOLATION POUR LE BATIMENT

Les végétaux constituent des ressources renouvelables dont l'utilisation permet une diversification des sources d'approvisionnement en matériaux et en énergie ainsi qu'une réduction des émissions de GES et de polluants atmosphériques. Par ailleurs, la demande croissante en énergie et en matériaux de construction durable est porteuse de nouveaux débouchés pour l'agriculture francilienne. Certaines cultures et modes de productions connaissent une progression importante, qu'il s'agisse de nouvelles exploitations, de reconversion ou de diversification d'exploitations existantes.

En 2010, 13% des exploitations agricoles franciliennes pratiquent une activité de diversification contre 8% en 2000. Parmi ces dernières, les exploitations qui produisent des énergies renouvelables sont aujourd'hui encore peu nombreuses. Néanmoins, grâce au potentiel de développement des énergies renouvelables et des agro-matériaux, l'agriculture francilienne évolue et de nouvelles filières se développent : agro-carburants, agro-matériaux (chanvre, miscanthus...), agroforesterie, énergie (taillis à courte rotation, bois énergie), chimie verte, etc. De nouvelles formes d'énergies renouvelables dans les exploitations agricoles se développent également.

Certaines cultures et certains débouchés offrent des perspectives particulièrement prometteuses au regard des caractéristiques de la région :

- **Le chanvre**, dont l'un des grands avantages est de ne pas nécessiter de traitements phytosanitaires. Il demande peu d'intrants et permet d'être inséré entre deux cultures traditionnelles. Par ailleurs, des débouchés existent pour l'ensemble des constituants de la plante. Après transformation, elle constitue notamment un matériau d'isolation fiable et particulièrement performant (voir orientations BAT 2.1 et 2.4).
- **La méthanisation**, qui permet la production de biogaz à partir des déchets produits par l'agriculture. Le biogaz est valorisable sous forme de chaleur ou d'électricité ou peut-être injecté dans le réseau de distribution de gaz. De plus, la méthanisation génère un coproduit (digestat) qui peut ensuite être utilisée pour l'amendement et la fertilisation des sols. Aujourd'hui, ces valorisations sont encore peu répandues en Ile-de-France.
- **Les agro-carburants** qui pourraient dans certaines situations être produits en Ile-de-France, et offrir une alternative aux hydrocarbures²⁰⁵.

Enfin, face aux nouveaux usages de la biomasse, des situations de conflits d'usage pourraient survenir. Leur développement nécessitera des arbitrages tenant compte du besoin nécessaire de maintenir le potentiel agronomique et la destination alimentaire des milieux et terres considérés dans un contexte régional de pression foncière assez prégnante.

Recommandations pour l'organisation régionale

- **Acteurs clés** : *Chambre d'Agriculture Interdépartementale de l'Ile-de-France, Chambre d'Agriculture de Seine et Marne, DRIAAC, Conseil régional*
- **Acteurs associés** : *réseaux des professionnels du secteur*

D'une manière générale, les projets de valorisation des ressources agricoles locales sous forme de produits énergétiques ou d'éco-matériaux doivent être soutenus par les acteurs régionaux. La DRIAAC, le Conseil régional ainsi que les chambres d'agriculture organiseront des retours d'expériences de manière à diffuser les avantages et les critères de faisabilité de ces types de projet auprès des professionnels et des collectivités.

²⁰⁵ Le bilan environnemental des agro carburants s'apprécie différemment pour chaque filière (alcool, huile végétale pure, biodiesel, etc.). Le type d'agriculture pratiquée conditionne également ce bilan (agriculture intensive, agriculture biologique, etc.). Ce bilan environnemental devrait être significativement amélioré avec les agro-carburants de deuxième génération qui permettront de valoriser la plante entière.

Il est prévu dans le plan régional pour le climat (PRC) de promouvoir les filières d'écomatériaux. L'ARENE doit engager une étude de potentiel. Afin de mettre en exergue des perspectives claires pour la culture du chanvre, la DRIEA étudie actuellement les débouchés de la filière en matériaux d'isolation.

Une première étude avait déjà permis de valider que le marché de l'éco-construction présente en Seine et Marne un potentiel de développement économique tel qu'il apparaît pertinent d'impulser une dynamique de « cluster » à l'échelle du territoire en associant les agriculteurs, les entreprises du bâtiment, les collectivités et le CFA spécialisé sur le bâtiment dans la constitution d'une nouvelle filière. Forte de ce contexte, l'ARENE, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays Fertois, avait lancé une étude stratégique pour le développement d'une filière d'agromatériaux dans le nord de la Seine et Marne.

Des professionnels se sont d'ores et déjà engagés dans cette voie. L'association « Planète Chanvre » dans le nord de la Seine-et-Marne, portée par des agriculteurs et soutenue par les fonds européens du FEAGA dans le cadre du programme de restructuration national sucre, regroupe des professionnels et concrétise l'émergence d'une filière. Dans le sud de la Seine-et-Marne et en Essonne, l'association « Avenir Chanvre » s'est formée autour de la volonté de créer une filière de production, de transformation et de commercialisation du chanvre. L'initiative mobilise des agriculteurs le Parc naturel régional du Gâtinais Français, les chambres d'agriculture de la région et les collectivités territoriales. Les projets innovants de ce type continueront à être soutenus techniquement et financièrement.

Concernant la méthanisation, quatre projets sont à l'étude (Seine-et-Marne, Yvelines et Val d'Oise). Un de ces projets consiste à mettre en place une unité pilote de production de biogaz en vue de sa valorisation sur le réseau de gaz naturel²⁰⁶. Il s'agit du premier projet de ce type au niveau national.

Le PRAD met en évidence l'objectif de mieux accompagner l'organisation et la structuration des producteurs et des filières, notamment en faveur des filières non-alimentaires pour soutenir le développement des surfaces concernées et développe les débouchés. Les débats des EGCS ont de leur côté fait émerger des pistes de travail pour renforcer le soutien à la diversification agricole, notamment pour accompagner les filières non alimentaires. Il s'agit de trouver les moyens de faire face au manque de porteurs de projets et de démarches collectives.

Actions recommandées aux collectivités territoriales

- *Accompagner les professionnels du secteur agricole de leurs territoires dans la valorisation de leur production agricole*

De par leur proximité avec les agriculteurs, les collectivités pourront mettre à leur disposition une information complète sur les potentiels offerts par leur activité et les encourager à développer des opérations de valorisation énergétique ou la production de matériaux en lien avec les enjeux de leurs territoires. Elles peuvent ainsi agir en parallèle des chambres d'agriculture, qui demeurent le principal relais d'information des agriculteurs.

Par ailleurs, elles peuvent stimuler la demande grâce à leurs marchés publics et auprès des particuliers en soutenant l'organisation de manifestations mettant en valeur les professionnels et leurs projets innovants (foire, salon, fête agricole, etc.).

²⁰⁶ Projet retenu dans le cadre des appels à projets PPE 2009 du ministère de l'agriculture et BIP 2009 supervisé par l'ADEME.

ORIENTATION AGRI 1.3

DEVELOPPER DES FILIERES AGRICOLES ET ALIMENTAIRES DE PROXIMITE

Afin de permettre au plus grand nombre de franciliens de s'approvisionner en produits alimentaires locaux, les marges de progrès se portent davantage sur le développement de l'agriculture de proximité que sur les seuls circuits courts.

L'agriculture de proximité combine en effet divers avantages, en permettant de limiter les besoins de transports, d'optimiser les flux logistiques ou encore de favoriser l'emploi local. Elle se concrétise de manière opérationnelle lorsque les moyens de productions, de stockage et de transformation sont présents à l'échelle régionale ou dans les régions limitrophes (l'échelon pertinent pour les filières franciliennes est le bassin parisien).

En matière de commercialisation de produits agricoles, un circuit court correspond soit à la vente directe du producteur au consommateur, soit à la vente indirecte si cette dernière ne compte qu'un seul intermédiaire. En Île-de-France, ce mode de commercialisation concerne près de 800 exploitations soit près 15% du nombre total d'exploitations agricoles. Ce taux est inférieur au taux national (21% en moyenne), sachant que le nombre d'exploitations commercialisant via des circuits courts des produits alimentaires a fortement diminué en Île-de-France (-37%) entre 2000 et 2010. Cette baisse ne correspond qu'en partie au recul sensible des secteurs liés au maraîchage, à l'arboriculture, à la polyculture/polyélevage et aux grandes cultures. En effet, elle est nettement supérieure à la diminution du nombre total d'exploitations franciliennes sur cette période. Elle pourrait aussi traduire une organisation des circuits de commercialisation incitant les exploitants à un choix de cultures ou de modes de commercialisation par les exploitants favorisant les « circuits longs ». Cependant cette diminution ne semble pas être uniforme suivant les productions. Ainsi, la part des exploitations engagées dans des circuits courts parmi l'ensemble des exploitations produisant des légumes paraît mieux se maintenir entre 2000 et 2010.

La vente en circuit court en Île-de-France suit quelques grandes tendances. Elle se concentre essentiellement en grande couronne et la vente à la ferme constitue le mode de commercialisation principal. Près de la moitié des exploitations vend d'abord à la ferme et un peu plus du quart sur les marchés. Si la vente en panier, de type AMAP, connaît un engouement certain notamment auprès des habitants des villes, elle reste au final à un niveau encore minoritaire en 2010 faute d'offre en produits biologiques franciliens car la demande est bien présente (5% de la vente directe). Par ailleurs, l'Île-de-France est caractérisée par une prédominance des grandes cultures, qui représentent 93% de la SAU, qui sont traditionnellement peu compatibles avec le modèle de la vente en circuit court, la plupart des produits des grandes cultures devant être transformés pour être commercialisés, contrairement aux légumes frais ou aux fruits.

Recommandations pour l'organisation régionale

- **Acteurs clés** : DRIAAF, Conseil régional
- **Acteurs associés** : Chambre d'Agriculture Interdépartementale de l'Île-de-France, Chambre d'Agriculture de Seine et Marne, SAFER, INRA, PNR, IAU, réseaux des professionnels du secteur

L'enjeu de la structuration de filières alimentaires « de proximité » revêt une importance particulière pour l'agriculture francilienne face à la présence d'un bassin de consommation de proximité considérable et à l'engouement de plus en plus grand des consommateurs pour des produits alimentaires « locaux ».

Le développement d'une agriculture de proximité passe par la mise en place de filières structurées (exemple de la démarche « Ecociliens » soutenue par la région et le Département de Seine-et-Marne), nécessitant des outils locaux de transformation et l'organisation d'une logistique, tant sur le stockage que sur le transport des produits.

La DRIAAF, le Conseil régional et de nombreux partenaires (chambres d'agriculture, INRA, parcs naturels régionaux, etc.) ont notamment pour objectif de favoriser la mise en place de ces filières courtes. Le plan régional d'agriculture durable (PRAD) viendra soutenir l'atteinte de cet objectif en fixant des orientations et des actions concernant la valorisation locale des produits franciliens, la transformation de produits agricoles ainsi que l'amélioration de la logistique et des transports avec l'objectif de donner une meilleure visibilité aux

acteurs économiques sur les opportunités de marché pour une valorisation francilienne des produits d'Île-de-France.

Pour renforcer l'agriculture de proximité, le Conseil régional a mis en place des mesures de soutien à plusieurs niveaux :

- **L'aide au maintien des maraîchers, horticulteurs, arboriculteurs et pépiniéristes**, historiquement très présents en Île-de-France mais dont le secteur est fragilisé (*via* notamment le dispositif PRIMHEUR).
- **Le soutien au développement des circuits courts de commercialisation** (PRIMHEUR). Une cartographie des points de vente à la ferme a été réalisée par le Centre Régional de Valorisation et d'Innovation Agricole et Alimentaire (CERVIA) en 2009
- **La promotion des produits franciliens avec la marques « saveurs Paris Ile-de-France »** créée par la Région et le CERVIA en février 2011
- **L'aide à l'installation de nouveaux agriculteurs**, en particulier en bio, y compris pour de nouveaux actifs non issus du monde agricole.
- **Le programme cadre régional sur l'agriculture périurbaine 2008-2013** pour préserver les espaces agricoles sous forte pression foncière en lien avec l'Agence des Espaces Verts (soutien aux collectivités locales) et la SAFER dans le cadre du contrat de projets Etat-Région.

Dans le cadre des Etats généraux de la Conversion Ecologique et Sociale animé par la Région, et associant les différents partenaires du secteur, des propositions de mesures permettant de renforcer les actions existantes ont émergé : aide à la constitution de plates-formes de regroupement de l'offre de produits franciliens, soutien à la création ou la réhabilitation d'outils de transformation.

Afin de piloter au mieux cette structuration, il est essentiel de cerner les potentialités de production en circuits courts. Des études en cours ou finalisées (rapport du CESER sur les enjeux de la production et de l'approvisionnement alimentaire en Île-de-France, étude DRIAAF/TECOMAH/INRA sur la restauration collective, étude IAU/DRIAAF sur les modes de consommation, etc.) et la programmation de nouvelles études contribuent à améliorer la connaissance fine de ces potentiels.

L'amélioration des connaissances et des pratiques concerne également les acteurs de la chaîne du circuit court. Les chambres d'agriculture demeurent à cet effet des vecteurs d'information et de formation à destination des professionnels du secteur agricole.

Enfin, le développement de la filière devra être cohérent avec une hausse de la demande. La sensibilisation des collectivités, des élus et des consommateurs aux intérêts de la consommation locale sera renforcée au niveau régional (voir également orientation CD 1.2). De même, dans l'optique de rapprocher les franciliens et les producteurs, les initiatives de circuits raccourcis doivent être encouragées, multipliées et valorisées. De nombreuses actions existent déjà et pourront être portées par des acteurs régionaux du secteur privé (vente de paniers bio et locaux dans certaines gares d'IDF, au sein des entreprises, etc.).

Actions recommandées aux collectivités territoriales

- *Préserver les espaces agricoles pour assurer la pérennité des filières de proximité*

À travers leurs politiques d'aménagement du territoire, les collectivités doivent s'attacher dans un premier temps à préserver l'espace agricole à des degrés divers et assurer la pérennité des filières agricoles. Les documents d'urbanisme prévisionnels (SCOT, PLU, etc.) permettent entre autres de maîtriser les pressions foncières exercées sur les terres agricoles. Dans le cadre de leur élaboration ou révision, deux éléments vont concourir à dresser un état des lieux fidèle à la réalité des enjeux du territoire. D'un côté, si les terres agricoles sont particulièrement nombreuses, un diagnostic agricole précis proposant différents scénarios prospectifs d'évolution constituera un outil sur lequel s'appuyer dans toutes les étapes d'élaboration ou modification du SCOT ou PLU. De l'autre côté, la concertation mise en place pourra rechercher activement la participation de la profession agricole et faire ressortir les enjeux spécifiques des filières locales.

Le Conseil régional a apporté un appui financier aux chambres départementales d'agriculture de Seine et Marne et Ile-de-France ouest pour conduire des actions de formation et sensibilisation de professionnels agricoles aux outils d'aménagement et d'urbanisme.

Certaines collectivités, comme le Conseil général de Seine et Marne et la commune de Vernouillet, se sont engagées dans la mise en place d'outils protecteurs du foncier agricole (PPEANP – périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et ZAP – zone agricole protégée)

En outre, dans le cadre d'une volonté politique de préservation des espaces agricoles, les pouvoirs publics ont introduit, dans le cadre de la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de juillet 2010, un observatoire national du foncier et, dans chaque département, une commission départementale de consommation des espaces agricoles (interdépartementale pour la petite couronne francilienne) donnant un avis sur les projets de SCOT ou de PLU affectant des surfaces agricoles avec une incidence sur les autorisations de construire en zone agricole.

Au niveau régional, dans le cadre des EGCES, un groupe de travail consacré à l'équilibre territorial et foncier a émis des propositions pour améliorer l'observation de la consommation des espaces agricoles, en insistant sur la nécessité d'avoir des outils permettant d'anticiper plutôt que de constater cette consommation..

Il importe aussi de faire la promotion de l'analyse fonctionnelle des espaces agricoles, naturels et forestiers qui permet de tenir compte, par exemple, des flux liés à une exploitation agricole et contribue à une analyse plus fine des situations foncières. Un outil d'analyse fonctionnelle de ces espaces a été élaboré par l'IAU en partenariat avec la DRIAAF.

Au-delà de la préservation des terres agricoles, les collectivités pourront encourager la consommation de produits agricoles locaux, mieux faire connaître les AMAP²⁰⁷ et soutenir financièrement et techniquement leur développement. Il leur est par exemple possible de mettre à disposition leur propre foncier, proposé en bail ou sous forme de convention d'occupation, à un ou plusieurs agriculteurs. A une autre échelle, une AMAP peut être mise en place à destination spécifique des agents d'une collectivité. Le PRAD souligne aussi le nécessaire développement de la communication et de la sensibilisation à l'agriculture, notamment à destination des élus, pour la prise en compte de l'agriculture et de l'alimentation dans les décisions locales.

²⁰⁷ Une Association pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne est un partenariat entre un groupe de consommateurs et une ferme, basé sur un système de distribution de « paniers » composés des produits de la ferme.